MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil tenue le 26 octobre 2026 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville à Tingwick

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (13 h)
MM. Sylvain Hinse, conseiller (13 h)
Jean Gagnon, conseiller (13 h)
Charles Rioux, conseiller (13 h)
Mme Guylaine Lussier, conseillère (13 h)
MM. Sylvain Leroux, conseiller (13 h)
Pierre-André Arès, conseiller (13 h)

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 13 h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de greffière.

2026-10-318 **Constatation de l'avis de convocation**

Considérant que les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits;

Considérant que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal à tous les membres du conseil;

Considérant que la présente séance spéciale a été convoquée par le maire, Réal Fortin;

Considérant que les sujets inscrits sur l'avis de convocation sont les suivants :

- ✓ *Remplacement glissières de sécurité: Renoflex: usagées 21 575.15 $ neuves 30 998.02 $*
- ✓ *Prix propane approbation offre de service: Hamel propane*
- ✓ *Remplacement fournaise Pavillon Armand-Rousseau : 2 653 $ plus le coût de l'électricien*
- ✓ *Approbation budget 50e bibliothèque : 7 500 $ en salaire supplémentaire, 1 500 $ budget spécial*
- ✓ *Renouvellement entente de service Urbinspec inc.*
- ✓ *Dépôt programme 4 500 bornes : installation de 2 bornes de recharge doubles sur piédestal (4 bornes)*
- ✓ *Acceptation soumission ELECAL : installation de bornes de recharge pour le programme de 4 500 bornes*
- ✓ *Acceptation emplacement Cheval de fer, Sentier Les Pieds d'Or (remise à niveau emplacement précédent et préparation nouvel emplacement responsable)*
- ✓ *Mandat servitude tuyau pluvial Trois-Lacs : Me Marie-Claude Côté*
- ✓ *Acceptation offre de service professionnels TVB, avocats médiateurs enquêteurs : allégations de harcèlement psychologique*
- ✓ *Dérogation mineure : 2719, rang 6 : Madame Jacqueline Muller*
- ✓ *Dérogation mineure: 69, rue Simoneau : Madame Anne-Thérèse Morin*
- ✓ *Dérogation mineure : 1441, rue Ste-Marie: M. Joël Caron et Mme Guylaine Lussier*
- ✓ *Indexation salaire 2027*
- ✓ *Programme d'aide à la voirie locale volet particuliers d'amélioration : reddition de compte 2024 : 35 000 $*
- ✓ *Programme d'aide à la voirie locale volet particuliers d'amélioration : reddition de compte 2025 : 35 000 $*
- ✓ *Participation Déjeuner des policiers de Victoriaville : Fondation québécoise du cancer : mardi le 3 novembre 2026 de 7h à 11h : Restaurant La Pomme Verte :20 $/personne*
- ✓ *Mandat DLT, arpenteurs-géomètres : tonnage : sablière/gravière*
- ✓ *Présentation soumissions sel à déglaçage saison 2026-2027*
- ✓ *Présentation soumission sable à déglaçage saison 2026-2027*

En conséquence, sur proposition de la conseillère Guylaine Lussier, appuyée

par le conseiller Charles Rioux, il est résolu :

- ✓ que les membres présents du conseil mentionnent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prévus par la loi;
- ✓ que les membres du conseil sont tous présents mais ne désirent pas ajouter d'autre sujet à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-10-319 **Remplacement glissières de sécurité: Renoflex: usagées 21 575.15 $, neuves 30 998.02 $**

Il est proposé par le conseiller Jean Gagnon, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise le remplacement des glissières de sécurité par des glissières usagées fournies par l'entreprise spécialisée Renoflex, au montant de 21 575,15 $**,** plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-10-320 **Prix propane approbation offre de service: Hamel propane**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Leroux, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse et résolu d'approuver l'offre de service de Hamel propane au prix en vigueur au jour de l'achat. La directrice générale est nommée pour renégocier en avril prochain le prix afin d'autoriser dans un délai de cinq (5) jours le prix soumis pour une période de 2 ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-10-321 **Remplacement fournaise Pavillon Armand-Rousseau : 2 653 $ plus le coût de l'électricien**

Il est proposé par le conseiller Jean Gagnon, appuyée par la conseillère Guylaine Lussier et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise le remplacement de la fournaise du Pavillon Armand-Rousseau pour un montant de 2 653 $, plus taxes applicables, ainsi que le coût des frais de main-d'œuvre de l'électricien pour l'installation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-10-322 **Approbation budget 50e bibliothèque : 7 500 $ en salaire supplémentaire, 1 500 $ budget spécial**

Il est proposé par la conseillère Guylaine Lussier, appuyée le conseiller Charles Rioux et résolu que la Municipalité de Tingwick approuve un budget de 5 000$ dans le cadre des célébrations du 50e anniversaire de la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-10-323 **Renouvellement entente de service Urbinspec inc.**

Considérant que la firme Urbinspec est spécialisée en urbanisme et en inspection municipale, et possède l'expertise nécessaire pour fournir un service de mentorat adapté aux besoins de la municipalité;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée le conseiller Sylvain Leroux, il est résolu que la municipalité autorise le renouvellement de l'entente de services professionnels avec la firme Urbinspec inc. pour l'année 2027.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-10-324 **Dépôt programme 4 500 bornes : installation de 2 bornes de recharge doubles sur piédestal (4 bornes)**

Considérant que le programme « 4 500 bornes » d'Hydro-Québec vise à

installer des bornes de recharge publiques afin de faciliter la recharge pour les personnes qui n'ont pas accès à une borne à domicile;

Considérant que la Municipalité de Tingwick désire déposer une demande de subvention dans le cadre de ce programme afin de procéder à l'acquisition et à l'installation de deux bornes de recharge doubles sur piédestal (4 bornes);

En conséquence, sur proposition de la conseillère Guylaine Lussier, appuyée par le conseiller Sylvain Leroux, il est résolu que le conseil autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme « 4 500 bornes » d'Hydro-Québec pour l'acquisition et l'installation de 2 bornes de recharge doubles sur piédestal (4 bornes)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-10-325 **Acceptation soumission ELECAL : installation de bornes de recharge pour le programme de 4 500 bornes**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Leroux, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la soumission de ELECAL pour l'installation de bornes de recharge pour le programme de 4 500 bornes. Le tout conditionnel à l'acceptation de la subvention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-10-326 **Acceptation emplacement Cheval de fer Sentier Les Pieds d'Or (remise à niveau emplacement précédent et préparation nouvel emplacement responsable)**

Il est proposé par la conseillère Guylaine Lussier, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu d'accepter l'emplacement du « Cheval de fer » au Sentier les Pieds d'Or. La remise à niveau de l'emplacement précédent et la préparation d'un nouvel emplacement seront effectuées par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-10-327 **Mandat servitude tuyau pluvial Trois-Lacs : Me Marie-Claude Côté**

Considérant les travaux d'installation effectués et de remplacement de la conduite d'égout pluvial aux Trois-Lacs;

Considérant que les propriétaires des lots concernés à ces réfections ont signé des ententes établissant des servitudes réelles et perpétuelles en faveur de la Municipalité de Tingwick afin de permettre l'installation, le maintien et l'entretien de ladite conduite d'égout pluvial;

En conséquence, sur proposition du conseiller Jean Gagnon, appuyée par la conseillère Guylaine Lussier, il est résolu que la Municipalité de Tingwick mandate Me Marie-Claude Côté, à titre de notaire, afin de préparer et de recevoir l'acte notarié établissant les servitudes réelles et perpétuelles requises pour la conduite d'égout pluvial située aux Trois-Lacs.

Que les frais et honoraires professionnels liés à la préparation et à la réception de cet acte soient assumés par la Municipalité de Tingwick, selon les modalités convenues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-10-328 **Acceptation offre de service professionnels TVB, avocats médiateurs enquêteurs : allégations de harcèlement psychologique**

Considérant que la Municipalité de Tingwick doit assurer un milieu de travail sain, respectueux et exempt d'harcèlement psychologique pour l'ensemble de son personnel et des personnes concernées, selon les obligations légales applicables;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la

conseillère Guylaine Lussier, il est résolu que le conseil municipal autorise la retenue de l'offre de services professionnels de la firme TBV avocats, médiateurs, enquêteurs inc., pour l'examen des allégations de harcèlement psychologique portées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-10-329 **Dérogation mineure : 2719, rang 6 : Madame Jacqueline Muller**

Considérant que le lot visé est le 5 499 190 et une partie du lot 5 500 489 du Cadastre du Québec, situés dans la zone A-3 du plan de zonage de la Municipalité de Tingwick;

Considérant que le *Règlement de lotissement numéro 2010-312* prévoit que la largeur minimale pour un lot non desservi est de 50 m;

Considérant que la demande fait suite à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ visant à procéder au lotissement du terrain;

Considérant que cette demande vise à récupérer le puits et le garage qui est utilisé à des fins autre qu'agricole ainsi que rendre conforme la marge de recul arrière de la résidence principale;

Considérant que la Commission exige qu'une partie du lot 5 499 190 demeure rattachée à la terre;

Considérant que cette exigence de la Commission vient faire en sorte que la largeur minimale du lot est de 41.17 mètres au lieu de 50 mètres ;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent l'acceptation de la demande pour les motifs suivants :

1. La dérogation ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme;
2. La dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins;
3. La dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique;
4. La dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement;
5. La dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général;
6. La dérogation au règlement dans le secteur concerné est de caractère mineur.

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu d'accepter la présente dérogation selon les recommandations faites par le Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-10-330 **Dérogation mineure: 69, rue Simoneau : Madame Anne-Thérèse Morin**

Considérant que le lot visé est le 5 500 170 du Cadastre du Québec, situé dans la zone R-13 du plan de zonage de la Municipalité de Tingwick;

Considérant que le *Règlement de lotissement no 2010-312* prévoit une profondeur minimale de 45 m à l'intérieur d'un couloir riverain;

Considérant que le propriétaire souhaite effectuer une opération cadastrale afin de créer deux nouveaux lots, soit le lot 6 747 396 et le lot 6 747 397. Permettant la construction d'une nouvelle résidence sur le territoire de la Municipalité;

Considérant que l'opération cadastral rendrait le lot projeté 6 747 396 dérogatoire par sa profondeur de 42,22 m;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent l'acceptation de la demande pour les motifs suivants :

1. La dérogation ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme;
2. La dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins;
3. La dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique;
4. La dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement;
5. La dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général;
6. La dérogation au règlement dans le secteur concerné est de caractère mineur.

En conséquence, sur proposition du conseiller Jean Gagnon, appuyée par le conseiller Sylvain Leroux , il est résolu d'accepter la présente dérogation selon les recommandations faites par le Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-10-331 **Dérogation mineure : 1441, rue Ste-Marie: M. Joël Caron et Mme Guylaine Lussier**

Madame Guylaine Lussier, conseillère, se retire de la table des délibérations et mentionne qu'elle a un intérêt dans le prochain sujet.

Considérant que le lot visé est le 5 500 115 du Cadastre du Québec, situé dans la zone R-11 du plan de zonage de la Municipalité de Tingwick;

Considérant qu'un garage rattaché doit être à 2m de la marge de recul latéral;

Considérant que le garage actuel est à 1.91m de la marge de recul latéral ;

Considérant que le garage est construit depuis plusieurs années;

Considérant que le propriétaire avait fait une demande de permis relié à la construction du garage en 2012;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent l'acceptation de la demande pour les motifs suivants :

1. La dérogation ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme.
2. La dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins;
3. La dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique.
4. La dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement;
5. La dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général.
6. La dérogation au règlement dans le secteur concerné est de caractère mineur.

En conséquence, sur proposition du conseiller Charles Rioux, appuyée par le conseiller Sylvain Leroux, il est résolu d'accepter la présente dérogation selon les recommandations faites par le Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à la majorité des conseillers.

Madame Guylaine Lussier revient à la table des délibérations.

2026-10-332 **Indexation salaire 2027**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Guylaine Lussier et résolu que la Municipalité de Tingwick offre une augmentation à ses employés de l'ordre de 3.1 % pour l'année 2027. La directrice générale est autorisée aux fins des présentes à signer lesdites ententes salariales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Programme d'aide à la voirie locale volet particuliers d'amélioration : reddition de compte 2024 : 35 000 $

La résolution numéro 2026-10-333

Considérant que la Municipalité de Tingwick a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale.
Circonscription : Drummond - Bois-Francs
Numéro de dossier : RLH99929 – 39025 (17) – 20240426-020

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 28 septembre 2026 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence, sur la proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Jean Gagnon, il est résolu que le Conseil de la Municipalité de Tingwick approuve les dépenses d'un montant de 35 000 $ pour l'année 2024, relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-10-334 **Programme d'aide à la voirie locale volet particuliers d'amélioration : reddition de compte 2025 : 35 000 $**

Considérant que la Municipalité de Tingwick a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale.
Circonscription : Drummond - Bois-Francs
Numéro de dossier : CPJ86344 – 39025 (17) – 20240416-012

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au

PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 19 octobre 2026 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence, sur la proposition de la conseillère Guylaine Lussier, appuyée par le conseiller Sylvain Leroux, il est résolu que le Conseil de la Municipalité de Tingwick approuve les dépenses d'un montant de 35 000 $ pour l'année 2025, relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-10-335 **Participation Déjeuner des policiers de Victoriaville : Fondation québécoise du cancer : mardi le 3 novembre 2026 de 7h à 11h: Restaurant La Pomme Verte : 20 $/personne**

Considérant qu'aucun conseiller ni le maire ne sont disponible pour participer à cet activité;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Guylaine Lussier, il est résolu que la Municipalité de Tingwick ne participera pas au déjeuner des policiers de Victoriaville le 3 novembre prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-10-336 **Mandat DLT, arpenteurs-géomètres : tonnage : sablière/gravière**

Monsieur Charles Rioux, conseiller, se retire de la table des délibérations et mentionne qu'elle a un intérêt dans le prochain sujet.

Considérant que la Municipalité de Tingwick a plusieurs gravières / sablières sur son territoire;

Considérant que pour effectuer le calcul du nombre de tonnage prélevé dans les gravières / sablières situées sur son territoire, la municipalité désire mandater la firme DLT Arpenteurs-Géomètres afin de connaître pour certaines sablières/gravières le nombre de tonne prélevé;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Guylaine Lussier, il est résolu que la municipalité mandate la firme DLT Arpenteurs-Géomètres pour le calcul du nombre de tonnage prélevé pour les sablières/gravières suivantes :

La Sablière de Warwick
Excavation Marchand & Fils
Ferme Rollère
Groupe Colas Québec inc

Adoptée à la majorité des conseillers.

Monsieur Charles Rioux revient à la table des délibérations.

Présentation soumissions sel à déglaçage saison 2026-2027
La résolution numéro 2026-10-337

Les soumissions ont été ouvertes à 11h05 le jeudi 22 octobre 2026 par Chantale Ramsay, directrice générale en présence de Mesdames Nathalie Morasse, Guylaine Bergeron (adjointes à la direction) et Monsieur Martin Baril (Sel Frigon).

Nom	**Prix**	**Conformité**
Sel Warwick inc.	113 $/tonne	Non vérifiée
Sel Frigon inc.	106 $/tonne	Oui

Après vérification, la soumission de Sel Frigon inc. est la plus basse et conforme. Le prix soumis ne comprend pas les taxes.

En conséquence, sur proposition de la conseillère Guylaine Lussier, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu de retenir la soumission de Sel Frigon inc. au montant mentionné précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-10-338 **Présentation soumission sable à déglaçage saison 2026-2027**

Les soumissions ont été ouvertes à 11h05 le jeudi 22 octobre 2026 par Chantale Ramsay, directrice générale en présence de Mesdames Nathalie Morasse, Guylaine Bergeron (adjointes à la direction) et Monsieur Martin Baril (Sel Frigon).

Nom	**Prix**	**Conformité**
Groupe SW	19.49 $/tonne	Oui

Après vérification, la soumission de Groupe SW est la seule et est conforme. Le prix soumis ne comprend pas les taxes.

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Guylaine Lussier, il est résolu de retenir la soumission de Groupe SW, au montant mentionné précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.

Aucun citoyen n'est présent dans la salle et aucune question n'est posée de la part des conseillers.

2026-10-339 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Sylvain Leroux et résolu que la présente séance soit close. (13 h 20)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%

Chantale Ramsay	**Réal Fortin**
Directrice générale et greffière-trésorière	**Maire**

%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2026-10-319, 2026-10-320, 2026-10-321, 2026-10-322, 2026-10-323, 2026-10-324, 2026-10-325, 2026-10-326, 2026-10-327, 2026-10-328, 2026-10-332, 2026-10-336, 2026-10-337 et 2026-10-338.

Chantale Ramsay
Directrice générale & greffière-trésorière

%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%

Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

Réal Fortin, maire

%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%